

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

28 juin 2016

Date d'affichage :

11 juillet 2016

L'AN deux mille seize, le 4 juillet 2016 le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 28 juin, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET (jusqu'à la question n° 18), BOUCHET, CERLES, Mmes CHANIER, CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. FRIAUD (à partir de la question n° 4), Mmes GRENET, LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PAULET, PERGET, Mmes PICHARD, RAMBAUX, M. RESSOUCHE, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
absent à partir de la question n° 19

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal
absent jusqu'à la question n° 3

M. Daniel GRENET, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Michèle GRENET

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Emilie LARRIEU

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierre CERLES

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Boris BOUCHET

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 JUILLET 2016**

QUESTION N° 28

OBJET : Eglise du Marthuret – restauration extérieure des collatéraux Nord et Sud et des chapelles Sud : demandes de subventions

RAPPORTEUR : Jean-Pierre BOISSET

Question étudiée par la commission n° 2 « Aménagement et embellissement de la ville » qui s'est réunie le 21 juin 2016 et la commission n° 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 22 juin 2016.

Compte tenu de l'état des collatéraux Nord et Sud et de la chapelle Sud de l'église du Marthuret, il a été confié à Michel Trubert, architecte en Chef des Monuments Historiques et au Cabinet Dubois une étude préalable concernant sa restauration extérieure.

Le montant de cette restauration, prévue en 2016/2017 sur une période de huit mois à partir de septembre 2016 est de 640 372,29 € HT.

Le montant initial était de 413 284 € HT auquel il a été rajouté :

- la réfection de la Salle du « prés-bas », sacristie accolée à l'église du Marthuret
- une option parapluie, permettant la couverture des zones de travaux en cas d'intempéries.

L'ensemble de ces interventions représente une enveloppe actualisée de 786 446,75 € TTC qui sera répartie sur les années 2016 et 2017.

Cette opération de restauration pourra bénéficier d'aides financières émanant de la DRAC, du Conseil Régional et du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver le montant de la restauration estimé à 786 446,75 € TTC,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à solliciter toutes subventions des partenaires financiers de la commune.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 4 juillet 2016

**Le Maire,
Président de Riom Communauté,**

signé

Pierre PECOUL